



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190206-2019_5COMMUNI-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

2019 - 5 MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER.

Absents excusés : 3

François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Erol URAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019

Date d'affichage : 15 FEV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 16 mai 2014 portant création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres, modifiée par la délibération n°2016-3 du conseil municipal du 1er mars 2016, la délibération n°2016-57 du conseil municipal du 06 juin 2016, la délibération n°2016-121 du conseil municipal du 27 septembre 2016 et la délibération n°2018-140 du conseil municipal du 7 novembre 2018,

Vu le courrier de Monsieur Bruno DRAPRON en date du 11 octobre 2018 adressé à M. le Préfet de Charente-Maritime indiquant sa démission de ses fonctions de 4^{ème} adjoint au maire et le courrier de la Sous-Préfecture de Saintes du 30 octobre 2018 prenant acte de sa démission, celui-ci continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal,



Vu le courrier de Madame CHEMINADE Marie-Line en date du 5 décembre 2018 adressé à M. le Préfet de Charente-Maritime indiquant sa démission du poste de 1^{ère} adjointe au Maire et le courrier de la Sous-Préfecture de Saintes du 14 décembre 2018 prenant acte de sa démission, celle-ci continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseillère municipale,

Vu le courrier de Madame TENDRON Annie en date du 26 décembre 2018 adressé à M. le Préfet de Charente-Maritime indiquant sa démission du poste de 10^{ème} adjointe au Maire et le courrier de la Sous-Préfecture de Saintes du 14/01/2019 prenant acte de sa démission, celle-ci continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseillère municipale,

Considérant que le Conseil Municipal a constitué les Commissions « GERER », « DYNAMISER », et « SOUTENIR » chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,

Considérant qu'il s'agit de commissions d'instruction qui rendent un avis simple, qu'elles sont présidées de droit par le Maire, que leurs membres dont le nombre est fixé par le Conseil Municipal sont désignés selon le principe de la représentation à la proportionnelle,

Considérant que Mesdames Marie-Line CHEMINADE et Annie TENDRON et Monsieur Bruno DRAPRON sont membres de la Commission « GERER » et de la commission « SOUTENIR »,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 24 janvier 2019,

Sont proposés comme nouveaux membres de la commission « soutenir » :

- Céline VIOLLET
- Gérard DESRENTE
- Erol URAL



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée,
- Sur la nouvelle composition des membres pour la Commission « SOUTENIR » : 13 membres
(Vice-président : Aziz BACHOUR)
 - Françoise BLEYNIE
 - Caroline AUDOUIN
 - Jacques LOUBIERE
 - Claire CHATELAIS
 - Danièle COMBY
 - Nicolas GAZEAU
 - Aziz BACHOUR
 - Brigitte BERTRAND
 - Renée BENCHIMOL-LAURIBE
 - Serge MAUPOUET
 - Céline VIOLLET
 - Gérard DESRENTE
 - Erol URAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 4 (Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.